

Cible 1

MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. ”

L'atteinte des objectifs de développement durable 2030 passe par un changement d'échelle dans les domaines visés par ces ODD et notamment les secteurs sociaux et les infrastructures durables. Les besoins de financement des économies, et le réchauffement climatique, n'ont en conséquence jamais été aussi élevés. Dans ce contexte, la mobilisation des ressources nationales, leur renforcement et leur diversification représentent un enjeu clé du développement pour tous les pays, et notamment ceux en développement pour réduire leur dépendance à l'égard des emprunts et de l'aide au développement.

L'indispensable mobilisation des ressources fiscales

Comme il est dit souvent « qui paye ses impôts bâtit son pays ». Cette mobilisation nécessite l'amélioration de la collecte de l'impôt, la création de recettes nouvelles adaptées au pays, la mise en place de systèmes douaniers et fiscaux plus transparents et efficaces, l'accroissement du soutien à l'investissement national et l'incitation à l'investissement direct de l'étranger, le renforcement des capacités institutionnelles publiques et privées, l'optimisation des moyens de coopération. Si, depuis le début du millénaire, des progrès ont été accomplis dans de nombreux pays en développement, des défis restent prégnants notamment parmi ceux les moins avancés du fait principalement de la faiblesse des ressources fiscales (seulement 13% de leur PIB en moyenne), de la fuite illicite de capitaux, de la fraude et souvent de la corruption.

La cible 1 de l'ODD 17 incite également l'Aide internationale au développement (AID) et les accords bilatéraux entre pays développés et pays en développement à intégrer ces dimensions. C'est pourquoi la déclaration fiscale d'Addis-Abeba, en 2015, dans le cadre des ODD, prévoit trois engagements :

- Les participants pourvoyeurs d'aide internationale s'engagent collectivement à doubler leur coopération technique en matière de fiscalité/mobilisation des ressources nationales d'ici à 2020 ;
- Les pays partenaires réaffirment leur engagement à intensifier la mobilisation des ressources nationales en tant qu'instrument clé à mettre en œuvre pour réaliser les ODD et parvenir à un développement inclusif ;
- Tous les pays réaffirment leur engagement à garantir la cohérence des politiques pour le développement.

Coopérer pour mobiliser

Ainsi, des programmes sont élaborés pour permettre d'accroître les capacités institutionnelles des pays les moins développés, de les doter de moyens de contrôle efficaces et de renforcer la transparence et la redevabilité de l'ensemble des acteurs, dont les bénéficiaires des aides. L'Union Européenne a précisé ses orientations en la matière dans le cadre du Consensus européen "Percevoir plus, mieux dépenser" qui s'appliquent au 11ème Fond de développement européen. De son côté, la France a défini, en 2020, sa stratégie interministérielle pour "L'appui à une meilleure mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement". Les collectivités territoriales qui sont activement impliquées dans la solidarité internationale et l'aide au développement grâce notamment au principe de coopération décentralisée, intègrent ces orientations stratégiques dans leurs projets tout comme l'Aide Publique au Développement (au travers par exemple de l'AFD) et les Investissements Directs à l'Etranger (IDE) français vers les pays en développement (plus de 7 milliards d'euros en 2017).



Third International Conference on Financing for Development | United Nations (2015)



La crise de la Covid-19, qui entraîne une grave réduction des recettes des administrations fiscales constitue pour les pays pauvres un dangereux coup d'arrêt à leur développement. Le G20 leur a porté secours en avril 2020, avec une extension nouvelle du moratoire sur la dette des pays les plus pauvres, et en autorisant une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant de 650 milliards de dollars.



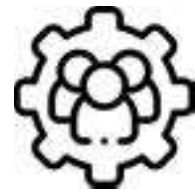
LA FONDATION DE LILLE : 1^{ÈRE} FONDATION TERRITORIALE EN FRANCE

(Multi-acteurs : collectivités, entreprises, associations)

Créée en 1997, la Fondation de Lille est la 1^{ère} Fondation Territoriale en France. Elle œuvre dans des domaines variés de l'intérêt général (précarité, éducation, culture, environnement, humanitaire...) au service de son territoire. Elle fédère un engagement collectif, et mutualise des ressources (financières, avec déduction d'impôts dans le cadre de dons de particuliers et d'organisations, en nature et en bénévolat - mécénat de compétences), au service des bénéficiaires et des associations locales. Elle dispose actuellement de 4 fondations sous égides de statuts différents (entreprise, associative, départementale, collectif public/privé) qui sont respectivement la Fondation Toyota Valenciennes, la Fondation Renaissance du Lille ancien, la Fondation de la Manche et l'association AMIS (Appuis Multiples aux Initiatives de Santé) entre la région de Lille et Saint-Louis au Sénégal. L'association AMIS favorise le jumelage inter-hospitalier, le partage d'expérience et contribue à la politique de santé du Sénégal. En partenariat avec la Fondation de Lille, les facultés de médecine de Lille et de Dakar, l'association AMIS va créer un centre d'implants cochléaires au Sénégal, pour soigner des personnes souffrant de déficience auditive incapacitante.

Dans le cadre de ses actions humanitaires, la Fondation de Lille a soutenu 76 projets d'ONG dans 41 zones d'intervention, situées majoritairement dans des pays du Sud. Elle a mobilisé près de 2,4 millions d'euros de fonds, a facilité la mise à disposition de compétences comme les sapeurs-pompiers, et la livraison de matériel dans des domaines comme la nutrition, la santé, l'éducation, et la reconstruction de bâtiments (logements, écoles...).

 <https://www.fondationdelille.org>



PLAN MARSHALL DE BOGOTA

(Multi-acteurs : collectivité, entreprises, citoyens)

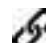
Le Conseil de Bogota a approuvé le projet d'accord 315 de 2020, pour la « réactivation économique et l'officialisation des entreprises dans le district de la capitale », qui permet des allègements fiscaux pour les citoyens et les entreprises qui ont été touchés par la pandémie de Covid-19. Les principales mesures du plan Marshall de la capitale de Colombie sont le gel de l'impôt foncier en 2021 pour 2,6 millions de propriétaires, l'allègement fiscal accordé aux entreprises les plus touchées par la pandémie, l'exonération de l'impôt foncier en 2021 pour les écoles, jardins d'enfants. Le projet vise la solidarité de ceux qui ont eu la plus grande croissance de leurs revenus, afin de contribuer à l'équilibre du budget de Bogota.

 <https://www.citiesforglobalhealth.org/initiative/plan-marshall-para-la-reactivacion-economica-y-la-formalizacion-empresarial-en-bogota>



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME ET LES COMMUNES DU BAM AU BURKINA FASO SOUTENUE PAR LE MEAE

Ce projet de coopération est né alors que la décentralisation au Burkina Faso nécessitait de collecter les ressources fiscales locales, la difficulté étant que le territoire de collecte est vaste et certaines zones sont parfois difficiles d'accès. La coopération décentralisée avec le département de Seine-Maritime a permis de former les élus et agents communaux locaux, d'identifier les sources et d'organiser la levée des impôts, aidant à la mise en place d'une stratégie durable de collecte, de mobilisation et d'utilisation des ressources financières locales. Cette coopération a ainsi favorisé la hausse des ressources budgétaires, améliorant en même temps les conditions de vie des citoyens.

 [https://www.seinemaritime.fr/docs/Carnet_fiches_Best-of HD\(1\).pdf](https://www.seinemaritime.fr/docs/Carnet_fiches_Best-of HD(1).pdf)